

Note de service

Destinataires : Tous les professionnels de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale

Expéditeur : Myriam Laroche, coordonnatrice du Groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) à l'AMM

Date : Le 23 octobre 2024

Objet : Demandes anticipées d'aide médicale à mourir (DAAMM)

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (LCSFV) entourant les demandes anticipées d'aide médicale à mourir (DAAMM), qui entreront en vigueur le 30 octobre 2024, nous tenons à vous informer des différents outils et moyens mis en place pour soutenir les professionnels et la population dans cette nouvelle démarche.

Information pour les professionnels de la santé

❖ Page Web informative

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis à la disposition des professionnels une [page informative](#) concernant les DAAMM. Cette page comprend toutes les informations relatives aux conditions d'admissibilité ainsi qu'à la démarche d'une DAAMM en 4 volets :

- Demande d'information sur la DAAMM;
- Formulaire de la DAAMM;
- Modification ou retrait de la DAAMM;
- Traitement de la DAAMM.

❖ Guides techniques visant la formulation et le retrait d'une DAAMM

Deux guides techniques visant à soutenir les médecins et les IPS dans la démarche pour remplir les formulaires sont disponibles sur la page Web informative du MSSS mentionné précédemment :

- [Guide technique – Formuler une demande anticipée d'aide médicale à mourir;](#)
- [Guide technique – Retirer une demande anticipée d'aide médicale à mourir.](#)

❖ Guide de pratique professionnelle en matière de DAAMM

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et le Collège des médecins du Québec (CMQ), en collaboration avec d'autres ordres professionnels, publieront très prochainement des fiches cliniques pour guider la pratique dans cette nouvelle démarche. Pour plus de détails, veuillez consulter les sites de l'OIIQ et du CMQ.

❖ Formulaires et registre

Le [formulaire de demande anticipée d'aide médicale à mourir](#), le [formulaire de retrait d'une demande anticipée d'aide médicale à mourir](#) ainsi que le registre des DAAMM seront disponibles sur les services en ligne de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à partir du 30 octobre 2024. Le dépôt des formulaires complétés et signés au registre est obligatoire afin que la DAAMM soit valide. Les agents du centre d'appels de la RAMQ seront en mesure de répondre aux questions des professionnels concernant l'accès aux services en ligne ainsi qu'au registre des DAAMM. Pour obtenir du soutien technique pour les services en lignes consulter leur [site web](#).

Formation

L'Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin – Université Laval a été mandaté afin de développer une formation destinée aux médecins, infirmières praticiennes spécialisées (IPS) et autres professionnels de la santé. Cette formation comprend 4 modules en ligne asynchrone et est disponible dans [l'environnement numérique d'apprentissage \(ENA\) provincial](#). La formation se décline comme suit :

Bloc	Sujet	Disponibilité
Bloc 1	Changements législatifs et généralités incluant les DAAMM	Semaine du 21 octobre 2024
Bloc 2	Évaluation de l'admissibilité, compréhension des processus DAAMM et demande contemporaine	Semaine du 28 octobre 2024
Bloc 3	Administration du soin	Inconnue
Bloc 4	Pratique réflexive, approche interdisciplinaire et dilemmes éthiques	Inconnue

Information populationnelle

Le MSSS a déployé l'information pour les citoyens concernant les DAAMM sur le [site Web](#) (Québec.ca).

Parmi ces outils se trouve [un guide pour la personne et ses proches](#). Ce guide est un outil précieux pour les professionnels lors de l'accompagnement d'une personne souhaitant formuler une DAAMM. Il peut être consulté en ligne ou imprimé et remis par le professionnel au besoin.

Soutien aux établissements de la région 03 – Capitale-Nationale

Vous avez toujours des questions après avoir consulté les différents outils? N'hésitez pas à contacter les ressources suivantes pour vous faire accompagner dans la démarche. Nos équipes travaillent actuellement à l'organisation de trajectoires de soutien complémentaires pour la mise en œuvre de cette nouvelle démarche. Chacun des établissements de la région réalisera également des séances d'informations auprès des professionnels concernés.

Groupe interdisciplinaire de soutien de la Capitale-Nationale (GIS) Disponible les jours ouvrables de 8h30 à 16h30			
☎ (581) 993-4483		✉ amm.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca	
DSP du CIUSSS de la Capitale-Nationale	DSP du CHU de Québec – Université Laval	DSP de l'IUCPQ Université Laval	Maison Michel Sarrazin
☎ : (581) 993-4483	☎ : (418) 525-4444 poste 15521	☎ : (418) 656-8711 poste 3850	Dr. Alain-Philippe Lemieux
✉ : amm.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca	✉ : amm@chudequebec.ca	✉ : sandra.laliberte@ssss.gouv.qc.ca	☎ : (418) 688-0878
		☎ : (418) 656-8711 poste 2356	
		✉ : andreeanne.premont.iucpq@ssss.gouv.qc.ca	

Merci de l'attention portée à la présente.



Myriam Laroche
Cheffe de service aux effectifs médicaux et mandats cliniques transversaux
Coordonnatrice du Groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) à l'aide médicale à mourir
Direction des services professionnels
CIUSSS de la Capitale-Nationale